



PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MARDI 03 MAI 2022 À MONTBRISON

Le bureau communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 26 avril 2022 s'est réuni à Montbrison à 18h00 le 03 mai 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Christophe BAZILE, David BUISSON, Evelyne CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Stéphanie FAYARD, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, Pierre GIRAUD, Jean Marc GRANGE, Thierry HAREUX, Olivier JOLY, Eric LARDON, Yves MARTIN, François MATHEVET, Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Georges THOMAS, Jean-Paul TISSOT

Pouvoirs :

Absents excusés : Valéry GOUTTEFARDE, Serge GRANJON, Patrick LEDIEU

Secrétaire de séance : ROMESTAING Patrick

Nombre de membres dont le bureau communautaire doit être composé :	27
Nombre de membres présents :	24
Nombre de membres suppléés :	0
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de membres absents non représentés :	3
Nombre de votants :	24

Monsieur le Président ouvre la séance, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint. Il désigne Monsieur Patrick ROMESTAING, secrétaire de séance.

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 MARS 2022 : le procès-verbal n'appelle pas de remarque et est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Claudine COURT, vice-présidente en charge du commerce pour présenter le point suivant.

ECONOMIE

1- FONDS D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE ET DE L'OPERATION FISAC

Loire Forez agglomération a adopté son propre dispositif d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente et la convention-cadre avec la Région Rhône-Alpes-Auvergne le 6 février 2018.

L'aide à l'investissement de LFa est fixée à 10% des dépenses éligibles HT sur un montant de dépenses prévisionnelles minimum à 10 000 € HT et plafonné à 50 000 € HT. Le règlement prévoit la bonification des projets permettant la reprise d'une entreprise et tous les projets situés sur les communes rurales de moins de 2 000 habitants en portant à 75 000 HT € le montant maximal des dépenses subventionnables éligibles.

LFa est par ailleurs maître d'ouvrage d'une opération collective de modernisation en milieu rural sur son territoire. Lancée pour une durée initiale de 3 ans, la date de fin d'opération a été prorogée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Parmi l'ensemble des actions engagées et financées par les crédits de l'État du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), des aides directes au soutien à l'investissement des entreprises locales sont attribuées. Cette action vient compléter l'enveloppe financière mobilisable pour les porteurs de projets en abondant, à hauteur de 10% d'aide supplémentaire, la subvention communautaire attribuée dans le cadre du fonds d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de LFa.

Combinés avec le dispositif d'aide à l'investissement « commerce-artisanat » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dont ils sont la contrepartie locale, ces deux fonds d'aide permettent de disposer d'un effet levier global donnant la possibilité de financer les dépenses d'investissement des entreprises locales éligibles jusqu'à 40%.

Par délibération du conseil communautaire du 15 septembre 2020, le bureau communautaire a délégué pour décider de l'attribution des subventions allouées dans le cadre de ces dispositifs d'aide au développement des entreprises.

Point sur l'état de consommation des crédits du fonds d'aide à l'investissement de LFa et du FISAC :

Montant des aides allouées depuis 2018 :

- 764 000 € pour le fonds d'aide à l'investissement de LFa (100 000 € par an sauf la 1ère année ou une décision modificative a permis d'ajuster les crédits disponibles de 100 000 € et 264 000 € en 2022 comprenant le reliquat transféré de l'enveloppe du FAI immobilier de 164 000 €)
- 319 206 € pour le FISAC (300 000 € initialement prévu lors de la convention FISAC plus 19 206 € de réaffectation des crédits suite à la clause de revoyure).

Le montant de l'enveloppe budgétaire disponible est de 252 335 euros pour le fonds d'aide à l'investissement de LFa et de 19 657 euros pour le FISAC.

A noter que le prévisionnel financier établi au regard des dossiers à programmer fait état d'un épuisement des crédits FISAC.

Budgets 2018-2022	Montants versés à ce jour (dossiers soldés)	Montants des dossiers attribués et non soldés (22 dossiers)	Enveloppes disponibles	Montants program més au copil du 14/04/202 2	Enveloppes disponibles après copil 14/04/2022 et avec dossiers attribués	Dossiers en attente (10 dossiers)	Enveloppes disponibles après instruction dossiers en cours
-------------------	---	---	------------------------	--	--	-----------------------------------	--

	A	B	C	D	E	F	G	H
				(A-B-C)		(D-E)		(F-G)
FAI LFa	764 000 €	420 987 €	90 678 €	252 335 €	21 041 €	231 294 €	28 408 €	202 886 €
FISAC	319 206 €	208 871 €	90 678 €	19 657 €	21 041 €	- 1 384 €	23 408 €	- 24 792 €

Examen des 5 dossiers instruits lors du comité local de sélection du 14 avril 2022 :

Ce dernier a donné un avis favorable sur 4 dossiers et a émis un avis réservé sur 1 dossier dans l'attente de la mise en conformité de l'entreprise au regard de ses obligations règlementaires (mise en accessibilité du local d'activité).

L'ensemble de ces 5 dossiers représente un montant de subvention total de 42 082 € (21 041 € au titre du fonds d'aide de LFa et 21 041 € au titre du FISAC).

Au regard de l'enveloppe FISAC disponible après avoir comptabilisé les montants des dossiers soldés et des dossiers attribués, soit 19 657 € (colonne D), seuls les 4 dossiers ayant reçu un avis favorable par le comité local de sélection du 14 avril 2022 peuvent bénéficier des subventions du FISAC.

Le dossier ayant reçu un avis réservé se verra attribuer uniquement la subvention relative au fonds d'aide à l'investissement de Loire Forez agglomération.

Ce dossier sera réexaminé dès lors que l'enveloppe budgétaire du FISAC le permettra, sous réserve des crédits restants une fois soldé les dossiers en attente (colonne C).

Voir le tableau récapitulatif des demandes ci-dessous.

Après échange sur ces propositions, il est demandé de vérifier le nom du restaurant à Montarcher et la mise en conformité du système d'assainissement de ce dernier. Si ces réserves sont levées l'aide sera attribuée.

Il est procédé au vote.

Après avoir délibéré par 23 voix pour (M. Pierre-Jean ROCHETTE ne prend pas part au vote), le bureau communautaire :

- approuve l'attribution de subventions pour les montants proposés pour les entreprises présentées dans le tableau ci-dessus, concernant les 4 établissements suivants :
- CAPVITAL MONTBRISON à MONTBRISON
- LE RELAIS DU CHATEL à MARCILLY-LE-CHATEL
- COMME A LA MAISON à MONTBRISON
- LE CLOS DE MONTARCHER à MONTARCHER

- décide d'ajourner le dossier présenté par l'établissement ci-dessous :
- OZDE – MONDIAL MARKET à MONTBRISON, dans l'attente de la mise en conformité de l'entreprise au regard de ses obligations réglementaires.

- décide de ne pas attribuer de subvention au titre du FISAC pour l'établissement ci-dessous au regard des crédits FISAC disponibles à ce jour et précise que ce dossier sera réexaminé dès lors que l'enveloppe budgétaire du FISAC le permettra :
- OZDE – MONDIAL MARKET à MONTBRISON
- autorise le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne mise en œuvre des subventions communautaires ainsi accordées.

La séance est levée à 18h30.

N° de dossier	Raison Sociale de l'établissement et ses caractéristiques	Profil des entreprises	Nature du projet	Montant prévisionnel des investissements éligibles HT	Montant prévisionnel des investissements éligibles HT subventionnables	Subvention LFA sollicitée (10%)	Subvention FISAC sollicitée (10%)	Décision du Bureau
21-123 F	CAPVITAL MONTBRISON MONTBRISON Communes > 2 000 hab Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé Commerce	DEVELOPPEMENT	Acquisition de mobilier et enseigne	48 251 €	48 251 €	4 825 €	4 825 €	AVIS FAVORABLE -
21-130 F	OZDE MONDIAL MARKET MONTBRISON Communes > 2 000 hab Boucherie, charcuterie et épicerie spécialités du monde Artisanat	CREATION	Rénovation du local d'activité, travaux plâtrerie peinture, électricité, changement vitrines extérieures. Acquisition de vitrines et chambres froides, caisse enregistreuse, système de mise en sécurité du local, enseigne.	106 376 €	50 000 €	5 000 €	0 €	AJOURNE - Dans l'attente de la mise en conformité de l'entreprise au regard de ses obligations réglementaires
21-132 F	LE RELAIS DU CHATEL MARCILLY-LE-CHATEL Communes rurales Café bar restaurant chambres hôtes Commerce	DEVELOPPEMENT	Achat d'un nouveau bar, d'un meuble arrière bar, travaux de plâtrerie peinture	12 160 €	12 160 €	1 216 €	1 216 €	AVIS FAVORABLE -
21-133 F	COMME A LA MAISON MONTBRISON Communes > 2 000 hab Commerce de détail d'autres équipements du foyer Commerce	CREATION	Aménagement et agencement du magasin, achat du mobilier professionnel	50 000 €	50 000 €	5 000 €	5 000 €	AVIS FAVORABLE -
21-129 F	LE CLOS DE MONTARCHER MONTARCHER Communes rurales Restaurant, chambres d'hôtes Commerce	DEVELOPPEMENT	Achat de matériel professionnel	53 610 €	50 000 €	5 000 €	5 000 €	AVIS FAVORABLE -

21 041 €

16 041 €